

Nous nous trompons. La France et son gouvernement auraient tout à perdre à la confiscation de ces biens. Entre autres emplois, les religieux et les religieuses les ont convertis en lieux de refuge pour les pauvres, les malades, les vieillards et les orphelins. Les congrégations exilées et leurs biens confisqués, que ferait-on des uns et des autres ? Dans ces mêmes immeubles, enlevés à leurs légitimes propriétaires, il faudrait les installer, les nourrir, les vêtir, les soigner, les sustenter. Avec quoi ? Non plus avec les subventions généreuses que les bons riches donnent volontiers à ceux qui s'immolent au service des pauvres, mais bien avec le budget, c'est-à-dire avec l'argent du peuple. Et dire que c'est ainsi qu'on se moque et qu'on se joue de lui ! Dire que c'est par de pareils calculs. Pauvre peuple ! faits en haine de la religion, qu'on veut l'amener à tarir lui-même la source la plus vraie et la plus féconde de la charité chrétienne à son égard, et celle de la sympathie dont il a si grand besoin dans ses épreuves et dans ses infortunes !

* * *

On objecte que les biens de mainmorte sont un gouffre pour l'Etat. Nouveau mensonge. C'est un fait notoire que non seulement la propriété congréganiste, en France, est actuellement soumise à tous les impôts qui frappent les autres biens, mais qu'elle paie encore une taxe spéciale qu'on appelle « la taxe de mainmorte, » et une autre taxe qui se nomme « droit d'accroissement ». Il en résulte qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de biens plus imposés en France, que ceux des congrégations religieuses et il est démontré, par des chiffres indiscutables, qu'en cinquante ans les biens du clergé français apportent plus au trésor et au peuple que ne lui apporteraient, dans le même laps de temps, des biens de particuliers qui seraient égaux en valeur. Transformer ces biens du clergé séculier en biens de particuliers, ce serait donc une perte pour le trésor, et par conséquent une aggravation nécessaire de l'impôt.

* * *

L'
grégi
tion
dénat
averti
malsa
au sei
Qu
religi
charit
préten
gouve
Que l'
et il se
valeur
de ce q
d'hypo
ce : ils
recevoi
carrière
toutes l
dévoué
vienn
impositi
libremer
œuvres

Notre
périté et
de l'Etat
bien ma
donc de